

# COOPÉRATIVE SAVANILLE

FLO ID 21408

Vanille



## MADAGASCAR



Certifiée depuis  
**2010**



**1426**  
producteur-trice-s



**162**  
tonnes de  
vanille Fairtrade  
produites (2025)



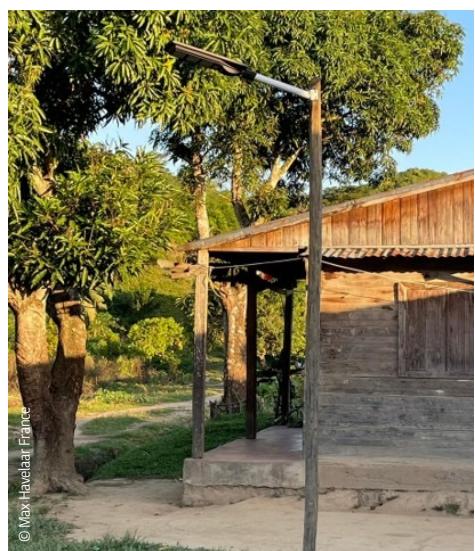
**100 %**  
de la production  
Fairtrade est  
biologique

encore l'utilisation de la prime de développement Fairtrade. Elle est chargée d'élire les membres du conseil d'administration et du comité de contrôle. Ce dernier a la responsabilité de contrôler le fonctionnement de la coopérative conformément aux décisions prises en assemblée générale, les statuts et le règlement intérieur.

### Soutien de la coopérative par Fairtrade Africa

En intégrant le système Fairtrade, la coopérative bénéficie du soutien et de l'accompagnement de Fairtrade Africa. Une formation sur les standards Fairtrade a été délivrée à

ses membres leur permettant de comprendre les standards afin de s'y conformer pour préparer les audits.



© Max Havelaar France

Lampadaire solaire financé par la prime de développement Fairtrade.

**Créée en 2009 de la fusion de 3 associations existantes de producteurs, Savanille est une coopérative malgache de producteur·rice·s de vanille biologique et équitable.**

### Engagement environnemental

Diverses actions s'inscrivant dans une démarche durable ont été mises en œuvre par Savanille parmi lesquelles le reboisement et la reforestation dans les zones sensibles avec la participation des membres de l'organisation, la lutte contre les feux de brousse et le tavy via la proposition d'alternatives comme l'agroforesterie, la promotion du compostage, etc. Deux sites de pépinières de reboisement ont aussi été mis en place par la coopérative dans les villages de Tamambao Bekolokolo et d'Antsahamananara. L'ensemble de ces actions vise à protéger l'environnement tout en assurant la sécurité alimentaire et les revenus des communautés locales.

### Gouvernance

Afin d'assurer une gouvernance démocratique, Savanille se compose de trois organes statutaires : l'assemblée générale, le conseil d'administration et le comité de contrôle. Composée des membres de la coopérative, l'assemblée générale est l'organe suprême chargé des prises de décisions finales sur le budget, la stratégie ou

### PROJETS FINANÇÉS GRÂCE À LA PRIME DE DÉVELOPPEMENT

#### Investissement social

Le désenclavement de la communauté étant une priorité, une partie de la prime a été investie dans la construction et la réhabilitation des infrastructures routières. Des pistes ont été construites tandis que d'autres ont été rénovées facilitant l'accès aux zones les plus isolées et garantissant une meilleure mobilité. Pour faciliter les déplacements une fois la nuit tombée, des lampadaires solaires ont été installés.

Plusieurs projets visant un meilleur accès à l'eau et aux services de santé dans différentes localités ont été mis en œuvre. Deux nouveaux puits ont été construits bénéficiant directement à 1905 personnes. En parallèle, un vaste programme de réhabilitation a été entrepris permettant la remise en état de 52 puits, garantissant ainsi un approvisionnement durable en eau pour les communautés concernées. Ces initiatives ont considérablement amélioré les conditions de vie en réduisant la pénurie d'eau et en facilitant l'accès à une ressource essentielle pour la consommation et les activités quotidiennes.

Une attention particulière a été portée à la santé des femmes avec la réhabilitation du dispensaire d'Ambidilalona. Cette initiative a permis d'améliorer les conditions d'accueil et de soins pour les patientes, notamment en matière de suivi médical, contribuant ainsi à une meilleure prise en charge des besoins de santé dans la région.

Enfin, des infrastructures sanitaires ont été développées à Ambodialalona, avec la construction de toilettes et de douches. Ces équipements essentiels participent à l'amélioration de l'hygiène et du bien-être des habitants, tout en réduisant les risques sanitaires liés à l'absence d'installations adaptées.

#### Production

La prime a permis la réhabilitation des magasins d'Ambodialalona et d'Antsahamatsava assurant ainsi de meilleures conditions de stockage des marchandises et facilitant l'activité économique des producteur·rice·s.

En 2024, Fairtrade Africa a organisé des échanges d'expérience entre producteur·rice·s dont a pu bénéficier Savanille. Ces échanges d'expérience permettent de créer des opportunités de rencontres uniques entre chaque coopérative sur des thématiques clés parmi lesquelles l'environnement, les pratiques de production et l'utilisation de la prime de développement.